

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 81 / 2023

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 005-210500773-20231120-202381-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 16 novembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 8 novembre 2023

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian

OBJET : Approbation des tarifs et horaires de la piste de luge pour la saison d'hiver 2023-2024.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2023-2024.

A savoir, une ouverture à partir du Samedi 23 décembre 2023 jusqu'au Dimanche 24 mars 2024.

Les horaires seront de :

- Pendant les vacances de Noël : ouverture tous les jours de 13h00 à 17h00
- En janvier : ouverture les vendredis, samedis et dimanches de 13h00 à 17h00
- Du 2 février au 10 mars 2024 : ouverture tous les jours de 13h00 à 18h00
- A compter du 11 mars 2024 : ouverture les vendredis, samedis et dimanches de 13h00 à 18h00
- Ouverture lors des nocturnes organisées

Les tarifs proposés sont les suivants :

1 passage (2 personnes)	7,5 €
5 passages	32 €
10 passages	55 €
20 passages	90 €
50 passages	200 €

- Offre « Socioprofessionnels » carte 100 passages : 400 € (tickets à l'unité)
 - Offre groupe : - 10 personnes = 2.25€ par personne soit 4.50 €/luge
- 20 personnes = 2 € par personne soit 4 € /luge
- Offre séjour office du tourisme : 10 € les 2 tickets pour une offre de séjour tout compris
Offre remontées mécaniques : forfaits semaine à 10 € les 2 passages
- Partenariat Mairies du Queyras : participation à hauteur de 56 € par enfant de moins de 18 ans pour l'achat de la carte saison de 280 €.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 005-210500773-20231120-202381-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver à l'unanimité les nouveaux tarifs pour la saison d'hiver 2023-2024
D'ACCORDER la gratuité aux personnes handicapées répondant aux conditions énumérées
ci-dessus

DE VALIDER les dates et horaires d'ouverture de la piste de luge.

Vote : pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

